

Séance du 10 avril 2024

Délibération n°2024-56

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 26 mars 2024.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE,, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Madame Anne RENAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.9 Thème : Prise de participation

Objet : Projet éolien de Valigny – Création de la société de projet et faculté de proposer une offre de participation au capital

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- VU** le Code de l'Énergie et notamment son article L.294-1 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°2023-171 du conseil communautaire relative à la motion sur les énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais, en date du 29 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** la lettre recommandée avec accusé de réception de la société SEPALE reçue le 07 mars 2024 ;

Considérant que la société SEPALE a fait parvenir un courrier relatif au projet éolien sur la commune de Valigny et plus particulièrement à la création de la société de projet et à la faculté pour la communauté de communes de proposer une offre de participation au capital ;

Considérant que Madame le Maire de Valigny a fait savoir qu'elle proposera à son conseil municipal de délibérer afin de ne pas proposer de participation au capital ;

Considérant que lors de sa séance en date du 29 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé une motion sur les énergies renouvelables avec notamment un article stipulant : « de s'opposer systématiquement à tout projet éolien sur le territoire de la communauté de communes » ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de ne pas présenter une offre de participation de capital au sein de la société dédiée au portage et au financement d'un projet éolien sur la commune de Valigny.

Article 2 : de rappeler que la communauté de communes a adopté une motion sur les énergies renouvelables avec notamment une opposition systématique à tout projet éolien sur le territoire de la communauté de communes.

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 avril 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel BONDET

